

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LES PENSIONS DE VIEILLESSE—LE PROJET DE RÈGLEMENT—LES ENTRETIENS FÉDÉRAUX-PROVINCIAUX

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au munificent ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. A-t-il toujours l'intention de nous présenter rapidement une mesure faisant suite à sa promesse d'augmenter sensiblement les pensions de sécurité de la vieillesse ou a-t-il décidé d'avoir des entretiens avec ses homologues provinciaux avant de proposer cette mesure d'aide à nos vieillards?

[Français]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, j'ai communiqué avec mes collègues provinciaux ces jours derniers et, à la suite de ces consultations, je les ai invités à une réunion convoquée pour vendredi prochain, le 2 février—soit pour une seule journée—pour discuter de toute cette question, et j'espère pouvoir ensuite présenter le projet de loi nécessaire dans un avenir assez rapproché.

[Traduction]

M. Macquarrie: Monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre si la date d'entrée en vigueur et le montant de cette augmentation des pensions, soit la présentation à la Chambre de cette mesure, dépendent de l'approbation de ses homologues provinciaux ou a-t-il l'intention de tenir sa promesse originale quoi qu'il arrive?

L'hon. M. Lalonde: Monsieur l'Orateur, ma réponse à la première partie de la question est négative. Il est évident que les discussions qui se poursuivent sont des consultations et je ne prévois aucun droit de veto pour une province.

M. Macquarrie: Dois-je comprendre que le ministre poursuivra ses propres projets quelle que soit la position des provinces? Dans ce cas, quel est le but de la conférence?

M. l'Orateur: A l'ordre.

* * *

• (1510)

LE LOGEMENT

LE PROGRAMME DE REMEMBREMENT—LES PROVINCES ET L'OFFRE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Affaires urbaines, monsieur l'Orateur. A la suite de la conférence tenue ces derniers jours à Ottawa et à la suite de l'offre faite par le ministre au nom du gouvernement fédéral proposant \$100 millions pour le remembrement, offre qui a été rejetée à l'unanimité par les provinces comme insuffisante, le ministre nous dirait-il s'il envisage d'augmenter d'une façon substantielle cette somme avant de saisir la Chambre du projet d'amendement à la loi nationale sur le logement?

L'hon. Ron Basford (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Premièrement, monsieur l'Orateur, ce niveau budgétaire n'est pas prévu dans les amendements; deuxièmement, le chiffre avancé n'a pas été rejeté à l'unanimité; troisièmement, cela représente plus de deux fois ce que

Questions orales

les provinces ont jamais dépensé dans le passé et je les ai encouragées à dépenser au moins ce qui leur était permis et j'aimerais bien voir les choses bouger dans ce domaine; quatrièmement, elles ont été d'accord lorsque j'ai proposé d'entamer des consultations intergouvernementales immédiatement au sujet de la mise au point d'une politique cohérente du remembrement visant à déterminer ce que devraient être les investissements appropriés au niveau fédéral, provincial et municipal.

LA DÉFINITION RÉGLEMENTAIRE D'UNE FAMILLE

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, je me rends compte que nous n'obtiendrons pas de changements à cet égard et je vais passer à une autre question. Étant donné que les changements proposés par le gouvernement définissent une unité de trois personnes comme une famille et que cela exclurait les milliers de familles qu'il y a dans ce pays et qui ne comprennent que deux membres, dans ces mêmes révisions du gouvernement prévues dans les changements proposés, le ministre se propose-t-il de changer sa définition et de l'aligner sur les désirs exprimés par certaines provinces?

L'hon. Ron Basford (ministre d'État aux Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, le député fait allusion aux propositions faites par la Société centrale d'hypothèques et de logement à propos des divers règlements possibles. Je n'ai pas arrêté la notion d'unité familiale à deux ou trois personnes ou plus. On a fait des propositions pour les règlements visant les unités familiales à parent unique, et je pense que ces règlements tiennent compte de la disposition contenue dans l'article auquel le député a fait allusion et couvrant les familles à parent unique.

LE PROGRAMME DE REMEMBREMENT—LES ENTRETIENS FÉDÉRAUX-PROVINCIAUX—LA CHERTÉ DES TERRAINS

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Vu la réponse fournie par le ministre au sujet de la représentation des provinces, et de la contribution de 100 millions que chacun juge insuffisante, et étant donné les coûts élevés de la construction d'habitations dans les centres urbains, je demande au ministre si l'on a adopté une formule qui abaisserait le prix des terrains et permettrait à plus de 4 p. 100 de la population de Toronto de pouvoir s'acheter une maison neuve?

L'hon. Ron Basford (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, le montant que le député vient de déclarer insuffisant est cinq fois plus élevé que ce que proposait son parti pour la même fin, durant la campagne électorale.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre. Je suis sûr que le ministre et le député admettront que nous nous engageons dans un débat. Peut-être que le député voudrait poser une question supplémentaire.

M. Woolliams: Je me demande si le ministre voudrait bien nous dire si l'on a discuté du coût élevé des terrains, qui empêche la majorité des personnes à revenu moyen d'acheter de nouvelles maisons? Le gouvernement fédéral et les représentants des différentes provinces se sont-ils mis d'accord sur une formule? Pourrait-on me répondre par un oui ou un non catégorique?